



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des Alliances françaises

Question écrite n° 31897

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des Alliances françaises. Les 838 Alliances françaises, présentes dans 132 pays à travers le monde, se trouvent en difficulté en raison de la pandémie liée au covid 19 puisque les cours de français n'ont parfois pas pu être dispensés et que les activités culturelles y sont bien souvent interdites. Il lui indique que si certaines Alliances ont passé leurs cours en numérique, certaines prestations n'ont pu être facturées comme les examens et les certifications. Cette réduction de l'activité menace l'existence de nombre d'Alliances, pourtant essentielles dans la politique de rayonnement culturel de la France. Une grosse centaine d'Alliances se retrouvent aujourd'hui en réelle difficulté, même en France. L'Alliance française de Lyon a dû licencier les deux tiers de son personnel et de nombreuses Alliances sont en situation difficile aux États-Unis, en Russie ou au Brésil. Il lui demande par conséquent quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement pour sauver les Alliances françaises.

Texte de la réponse

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) est conscient de l'importance du réseau des plus de 830 alliances françaises opérant à travers le monde. Ces établissements, par leur action de diffusion culturelle et linguistique, font partie intégrante du dispositif de coopération linguistique et éducative et de l'action de rayonnement culturel de la France à l'étranger. Du fait de leur mission fondamentale d'enseignement du français à travers le monde, les alliances françaises contribuent à la diffusion de notre langue et des valeurs qui y sont attachées. De ce fait, le MEAE apporte chaque année son appui à ce réseau sous la forme de subventions (pour fonctionnement, opérations et investissements), versées par les ambassades aux alliances (à hauteur de 4,6 M€ en 2020) ; de mise à disposition de personnels expatriés (250 ETP) ; et de soutiens complémentaires tels que ceux concernant la sécurisation des alliances. Dans le même esprit, le MEAE soutient pleinement l'action conjuguée de l'Institut français de Paris et la Fondation des alliances françaises (FAF) au service du réseau culturel à l'étranger. Même si le réseau des alliances françaises, tout comme celui des instituts français rattachés aux ambassades, a su se montrer réactif face à la crise sanitaire, la plupart des alliances ont été contraintes de prendre des mesures de fermeture prolongée de leurs locaux au public, engendrant des pertes de recettes. Près de 650 alliances françaises se sont vues dans l'obligation de diminuer ou cesser leurs activités au plus fort de la crise. Cette situation a frappé tous les continents, et plus particulièrement les régions du monde où nos réseaux d'alliances sont particulièrement développés : Amériques (notamment en Argentine, Brésil, Mexique, États-Unis) ; Europe (notamment en Espagne, Royaume-Uni, Italie, Ukraine) ; Afrique ; Asie (notamment en Chine et en Inde). Compte tenu des difficultés, le MEAE est mobilisé pour aider nos alliances françaises à surmonter la crise et à créer les conditions de leur adaptation et de leur relance, dès que les conditions locales le permettront. Il a donc été demandé à nos postes diplomatiques d'accorder une attention particulière à la santé du réseau local de leurs alliances françaises. Des redéploiements de crédits au sein du programme 185 ont ainsi été effectués en urgence au bénéfice des alliances françaises, au cours de l'exercice 2020, à hauteur de plus de 2 M€, en complément des subventions annuelles qui leur sont versées. Par ailleurs, le MEAE s'emploie également, en coordination avec l'Institut français de Paris et en liaison avec la FAF, à

promouvoir des offres de cours de langues et de certifications innovants afin de garantir la pérennité de ce réseau. Le réseau des alliances sera ainsi pleinement associé à la consolidation des vecteurs numériques. Concernant l'alliance française de Siem Reap, inaugurée en mars 2019, après avoir envisagé son retrait, le principal mécène se serait engagé à assumer, jusqu'à la fin de l'année, le paiement des loyers de cet établissement devenu la vitrine de notre action dans cette partie du Cambodge. Dans ce contexte, les services du MEAE, relayés sur place par l'ambassade de France qui suit de très près la situation, viennent d'accorder un appui financier à cet établissement. Le MEAE continuera d'être pleinement mobilisé pour apporter l'appui nécessaire au réseau associatif international des alliances françaises durant cette crise sanitaire à dimension mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31897

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 octobre 2020

Question publiée au JO le : [18 août 2020](#), page 5537

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 8026